

Prêt d'honneur Croissance

INITIATIVE MOSELLE NORD

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement. C'est un dispositif global d'accompagnement :

- un accompagnement gratuit et personnalisé,
- un financement sous forme de prêt d'honneur.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées, les PME éligibles à la garantie Bpifrance et/ou ETI indépendantes :

- constituées sous forme de société,
- créées depuis plus de trois ans (à l'exception des sociétés constituées par le groupe bénéficiaire dans le but de réaliser une opération de croissance externe),
- financièrement saines,
- dont la croissance prévisionnelle du CA global est d'au moins 5% l'an.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés :

- les coûts de mise aux normes, dépenses liées au respect de l'environnement,
- la croissance externe,
- les coûts de constitution ou de rénovation d'un parc de magasins,
- l'acquisition de droit au bail, recrutement et formation de l'équipe commerciale,
- les travaux d'aménagement,
- les frais de recrutement et de formation,
- les frais de prospection, dépenses de publicité, matériels, progiciels, équipements à faible valeur de revente,
- les besoins en fonds de roulement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Moselle Nord.

Organisme

INITIATIVE MOSELLE NORD

- **Initiative Moselle Nord**
2, Boulevard Henri Bécquerel
57970 YUTZ
Téléphone : 0387529422
Télécopie : 0387529423
E-mail : pfil@synergie-ceei.com